



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Rapport de suivi de consultation

Plan d'aménagement spécial de l'unité d'aménagement 112-63

Novembre 2019

Votre
gouvernement

Québec



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
195, boulevard Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1H0

Téléphone : 418 388-2125
Télécopieur : 418 388-2444
Courriel : Gaspesie-iles-de-la-madeleine@mffp.gouv.qc.ca

Novembre 2019

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020rci
ISBN : 978-2-550-85873-7

Remerciements

Nous remercions la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bonaventure ainsi que les membres des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Table des matières

Remerciements.....	I
Table des matières	II
1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique.....	2
3. Déroulement de la consultation publique	3
4. Unité d'aménagement visée par la consultation publique	3
5. Principaux commentaires reçus	5
6. Conclusion	8
7. Références.....	9

1. Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), adoptée en mars 2010, confie au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux. Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation du public.

À cet effet et dans le contexte d'une épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a organisé une consultation publique sur un plan d'aménagement spécial pour l'unité d'aménagement 112-63. Il faut noter que le territoire de cette unité d'aménagement s'étend au-delà de la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine touchant ainsi la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

Ce plan comporte la localisation des secteurs d'intervention potentiels pour les activités de récolte et les travaux d'aménagement sylvicole ainsi que la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire et à améliorer.

Pour en savoir plus sur la planification forestière, consultez le site Web du MFFP :
<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification.jsp>

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique s'est tenue du 23 avril au 17 mai 2019. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur le Plan d'aménagement spécial de l'unité d'aménagement (UA) 112-63, plus particulièrement sur les points suivants :

1. La localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.
2. Les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés (travaux commerciaux et non commerciaux).

Note : Par « travaux commerciaux », on entend tous travaux impliquant de la récolte de bois.

Par « travaux non commerciaux », on entend des travaux qui font suite à la coupe et qui ont pour but de remettre en production des territoires forestiers. Cela peut comprendre la préparation de terrain, le reboisement, le dégagement de la régénération et l'éclaircie précommerciale.

Le Plan d'aménagement spécial de l'UA 112-63 était accessible pour consultation sur le site Web du MFFP (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/gaspesie-iles-de-la-madeleine.jsp>) ou sur rendez-vous à ses bureaux.

La consultation publique visait à :

- Favoriser une meilleure compréhension, de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- Permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- Concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- Harmoniser l'aménagement forestier aux valeurs et aux besoins de la population;
- Permettre au MFFP de prendre des décisions éclairées en matière d'aménagement durable des forêts.

3. Déroulement de la consultation publique

La consultation s'est déroulée conformément aux activités inscrites dans le [Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux](#). Des preuves relatives au respect du manuel sont disponibles.

- Le nombre de consultations prévues est intégré dans la planification annuelle du Programme d'aménagement durable des forêts.
- L'organisme responsable de la consultation publique a été informé de la tenue de la consultation par courriel le 25 avril 2019.
- Un avis public indiquant la période couverte par la consultation ainsi que les lieux où les plans étaient disponibles est paru dans l'édition du 24 avril 2019 du journal *Gaspésie Nouvelles*.
- Un courriel a été envoyé directement aux personnes susceptibles d'être intéressées par la consultation publique le 25 avril 2019.
- Le projet de PAFIO a été rendu public sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/>

- Un registre des personnes ayant consulté les plans est disponible le cas échéant.
- Un retour à la TGIRT a été effectué lors de la rencontre du 19 juin 2019 laquelle était destinée à l'harmonisation.

4. Unité d'aménagement visée par la consultation publique

La Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est responsable de la planification forestière des UA 111-61, 112-62 et 112-63 (figure 1). Ce rapport fait état du suivi de la consultation publique réalisée pour l'UA 112-63.

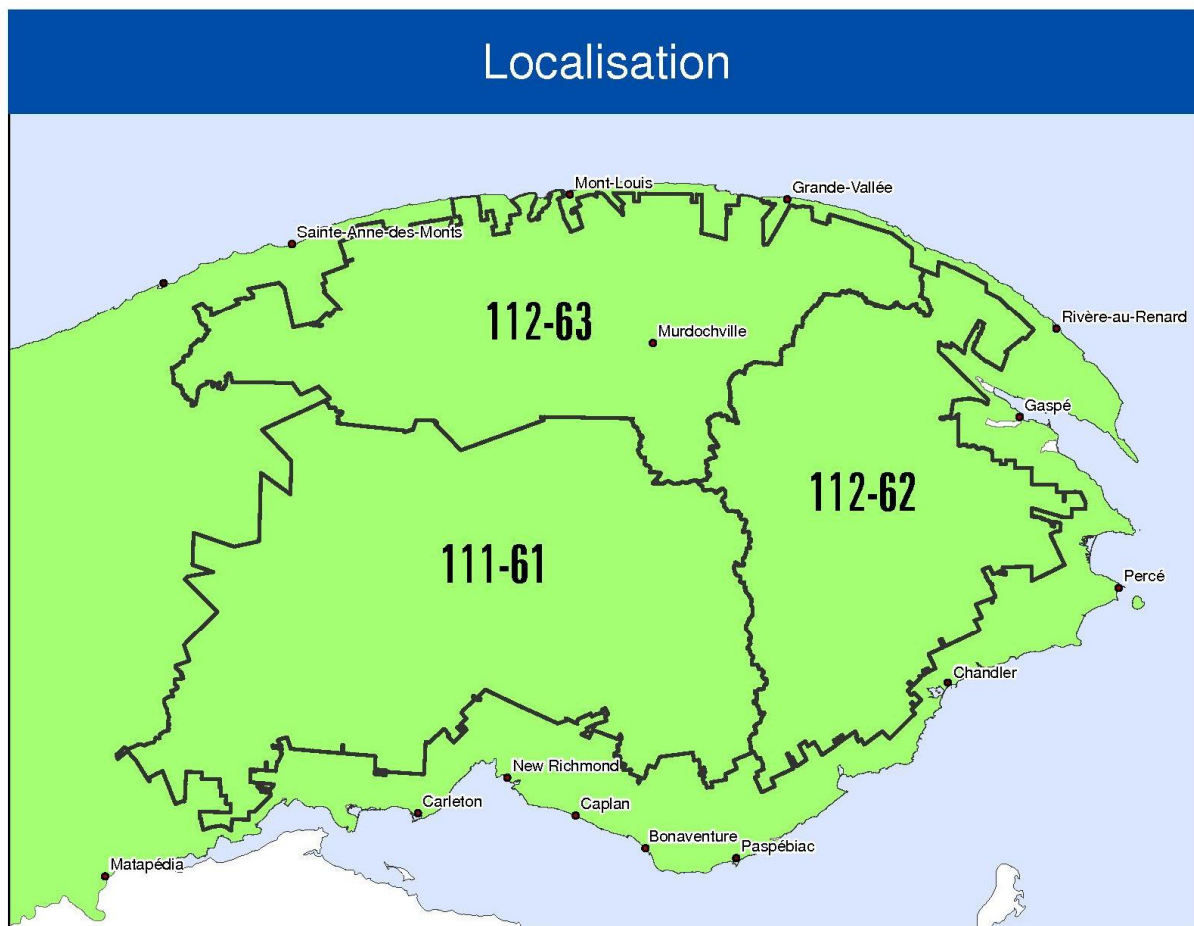


Figure 1 : Unité d'aménagement de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

5. Principaux commentaires reçus

Dans le cadre de la consultation publique, dix commentaires provenant de huit demandeurs différents ont été émis sur la plateforme de consultation du MFFP.

Le tableau suivant résume les commentaires reçus et précise les suites qui leur ont été données afin que ceux-ci soient pris en compte. Seuls les commentaires liés à la planification forestière sont présentés dans ce tableau.

Tableau 1. Commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique.

Organisation	UA	Résumé du commentaire	Suivi
Expé Aventures inc.	11263	Préoccupation relative à la localisation d'un secteur de récolte sur un territoire pour lequel un bail a été demandé dans le but de faire des activités récréotouristiques (secteur du mont Médaille).	Après validation, les secteurs ont été redéfinis dans le respect des usages forestiers. Le redécoupage fait en sorte qu'il n'y aura pas de travaux de récolte au mont Médaille. La situation a été rectifiée sans mesures d'harmonisation. Le demandeur a été informé de la situation par courriel.
Personnel	11263	Préoccupation relative à la localisation de secteurs de récolte à proximité du mont Médaille, une montagne où se pratique le ski hors-piste. La récolte de ces secteurs pourrait permettre l'accès à la montagne aux motoneiges hors-piste ce qui pourrait entraîner des conflits.	Après validation, les secteurs ont été redéfinis dans le respect des usages forestiers. Le redécoupage fait en sorte qu'il n'y aura pas de travaux de récolte au mont Médaille. La situation a été rectifiée sans mesures d'harmonisation. Le demandeur a été informé de la situation par courriel.
Personnel Villégiateur Coopérative du Cap	11263	Cinq (5) demandeurs ont émis des préoccupations en lien avec la localisation de secteurs de récolte. Les demandeurs pratiquent différentes activités (cueillette, ski, randonnée et autres activités de « forêt animée ») en territoire public libre de droits.	Une rencontre a été organisée et tenue le 19 juin 2019. De plus, une présentation sur le processus de planification a été réalisée. Le Ministère a expliqué que l'utilisation du territoire n'est pas encadrée par un droit d'utilisation du territoire public.

Organisation	UA	Résumé du commentaire	Suivi
		Les demandeurs ont un attachement particulier à cet endroit et démontrent un intérêt à rencontrer le Ministère pour discuter des solutions qui permettraient de préserver le secteur.	Le territoire n'est pas intégré à la carte des usages forestiers, laquelle regroupe les éléments qui doivent être considérés lors de l'exercice de planification forestière. Aucune entente d'harmonisation n'a été conclue. Le Ministère a toutefois informé les demandeurs qu'il ne prévoyait pas intégrer ces secteurs à la programmation annuelle de récolte. Il a été suggéré au groupe de citoyens de déposer une demande d'utilisation du territoire public auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin de faire reconnaître les usages.
Personnel	11263	Préoccupation relative à l'omission de la présence d'un site de villégiature (huit baux) dans le secteur du lac Deschênes : les sites ne paraissent pas sur la carte de consultation. En conséquence, le demandeur mentionne que les mesures prévues au Règlement d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État ne semblent pas appliquées.	Les sites n'apparaissent effectivement pas sur la carte de consultation, mais ils ont été pris en considération lors de la planification. Par ailleurs, les mesures réglementaires relatives aux sites de villégiature peuvent être appliquées plus précisément en fonction du terrain. Des explications ont été données au demandeur par téléphone.
Personnel		Préoccupation relative à l'omission de la présence d'un site de villégiature (huit baux) dans le secteur du lac Deschênes : les sites ne paraissent pas sur la carte de consultation. L'encadrement visuel de trois (3)	Les sites n'apparaissent effectivement pas sur la carte de consultation, mais ils ont été pris en considération. La remise en production des sites est prévue lorsque cela sera requis.

Organisation	UA	Résumé du commentaire	Suivi
		kilomètres prévu à l'article 13 ne semble pas conservé. Afin de maintenir une qualité du paysage minimale à partir de ces sites, il serait préférable de procéder à un reboisement avec traitement sur ce flanc de colline.	Des explications ont été données au demandeur par téléphone.
Personnel		La chaussée de la montée du chemin du lac Deschênes est abîmée par le ravinement à de nombreux endroits. Ce ravinement est causé, entre autres, par des ponceaux bouchés, voire carrément effondrés, et des fossés de drainage inefficaces. Le passage de nombreux camions chargés de bois à cet endroit ne sera rien pour améliorer l'état du chemin. Je suis surpris qu'il ne soit pas visé par des travaux de réhabilitation. La sécurité de l'accès au site de villégiature du lac Deschênes est compromise par la non-réhabilitation du chemin avant et après les travaux.	Si le chemin est emprunté pour la réalisation des travaux, il fera l'objet de travaux prévus par la réglementation pour sa remise en état. Des explications ont été données au demandeur par téléphone.

6. Conclusion

Les personnes et organismes qui participaient aux consultations publiques sur les plans généraux d'aménagement forestier sous l'ancien régime siègent aux TGIRT. La nature inclusive des TGIRT fait en sorte que les parties intéressées par l'aménagement forestier peuvent s'exprimer en amont du processus de planification.

Ainsi, plusieurs commentaires ont été émis dans le cadre des TGIRT, lesquels ont servi à bonifier certaines balises liées à la planification et à convenir d'ententes d'harmonisation. Par ailleurs, les membres des TGIRT ont participé activement à l'élaboration du PAFIT et des Valeurs, objectifs, indicateurs et cibles (VOIC) par la mise en œuvre d'une démarche enjeu-solution. Cette façon de faire a permis de prendre en compte un grand nombre de préoccupations en amont du processus de planification opérationnelle et bien entendu en amont de la consultation publique.

7. Références

Les preuves de respect des exigences du Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux sont disponibles sur demande.

Les liens qui suivent sont à l'usage du Ministère :

[Avis public et communications](#)

[Rapport de consultation](#)

[Rencontre table girt](#) (harmonisation 2019 – 06 – 19)

[Fiches d'harmonisation](#)

**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

